



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

affaires étrangères

Question écrite n° 90970

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur la demande du comité de défense de l'Institut français de Siem Reap au Cambodge, qui a récemment fait l'objet d'une fermeture brutale. Rappelant que la France a joué un rôle essentiel dans l'histoire de la ville de Siem Reap car c'est elle qui a rendu les temples d'Angkor au Cambodge en 1907, le comité considère cet Institut comme l'héritier d'une longue présence culturelle française dans cette ville. En effet, il souligne d'une part, que cet Institut offrait à chacun sa médiathèque, lieu de rencontre, d'érudition où chacun pouvait avoir accès à la presse, à une vidéothèque et à la littérature francophone, et que, d'autre part, cet institut soutenait toutes les initiatives culturelles francophones, qu'elles soient établies à Siem Reap ou qu'elles soient passagères. En outre, chaque trimestre des cours de français de qualité y étaient dispensés, à un prix modique, à plus de trois cent khmers. Selon les défenseurs de l'Institut français de Siem Reap, dans une ville où le tourisme est roi et où il y a grand besoin de guides, de serveurs et de personnels francophones, cette fermeture aboutira inévitablement à une baisse de la qualité de services pour les 160 000 touristes francophones qui affluent chaque année. Pour toutes ces raisons, le comité de défense de l'Institut de Siem Reap affirme son opposition à la fermeture de cet établissement considéré comme un bastion de la francophonie, et il souhaiterait savoir quel avenir le Gouvernement lui envisage. Il serait très heureux qu'il le renseigne à ce propos.

Texte de la réponse

L'Institut français du Cambodge, comme l'ensemble du réseau français de coopération et d'action culturelle, doit s'adapter à un contexte budgétaire contraint. Il ne s'agit pas ici de remettre en cause la présence française au Cambodge mais d'adapter sa politique d'influence, rôle principal du réseau des Instituts français, pour la rendre plus efficace. Afin de ne pas mettre en péril l'Institut français du Cambodge dans son ensemble, la direction de l'établissement, en accord avec le ministère des affaires étrangères et du développement international, a décidé de procéder à une réorganisation de la structure et notamment de sa présence en province. En 2015, la décision du propriétaire des bâtiments de ne pas renouveler le bail de l'antenne de Siem Reap a accéléré ce processus de changement. Cette antenne, présentant un bilan déjà déficitaire, n'aurait plus été en mesure de faire face à ses frais de fonctionnement, dans un contexte de forte hausse des prix de l'immobilier et de faibles recettes (600 élèves sur l'année contre 5 000 à Phnom Penh). Toutefois, la direction de l'établissement étudie la possibilité de maintenir une offre de cours de français dans une autre structure de la ville, comme cela a pu être mis en place à Battambang. Ces cours pourraient notamment être destinés au personnel des structures hôtelières de la ville, si ces dernières en exprimaient la demande.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90970

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 novembre 2015](#), page 8108

Réponse publiée au JO le : [1er décembre 2015](#), page 9594